

## Séparation de corps et nouveau compagnon

Par pderb59, le 16/12/2012 à 18:35

Bonjour,

Je suis en instance de divorce pour faute à l'encontre de mon mari depuis 2 ans, la non conciliation à donner la séparation de corps, j'attends la décision finale du juge dans le 1er trimestre 2013.

Depuis j'ai rencontré une personne, ma question est de savoir si je peux m'afficher en public, tout au moins me promener avec ce compagnon, sans que quelqu'un (mon mari ou ami)me voyant, pourrait inverser la situation et demander le divorce contre moi.

Merci de votre réponse.

Cordialement,

**Pascale**